

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE ET EN MAINS PROPRES

Le 17 mai 2016

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : R-3960-2016 – Demande d'Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité relative à la construction de la ligne à 120 kV du Grand-Brulé – dérivation Saint-Sauveur / DÉPÔT DE LA PREUVE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD ET DE LA MRC DES PAYS-D'EN-HAUT

Chère consœur,

Par la présente, nous déposons le rapport d'expertise de M. Paul Paquin, qui constitue un premier élément de la preuve de la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard et de la MRC des Pays-d'en-Haut pour le dossier mentionné en rubrique. Nous déposerons sous peu d'autres rapports.

En raison de difficultés techniques au bureau, il ne nous sera pas possible de déposer l'ensemble de notre preuve pour midi. Notre preuve sera par contre déposée entièrement aujourd'hui sans faute. Dans ces circonstances, nous prions l'indulgence de la Régie afin de nous excuser de ce contretemps.

Veillez accepter, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE

(s) Franklin S. Gertler

par: Franklin S. Gertler, avocat

p.j.
cc: (courriel seulement)
Me Yves Fréchette, Hydro-Québec
Me Raphaël Lescop
Me Dominique Neuman